



Ottawa

OCT 25 1982

NOTICE OF APPROVAL – AVIS D'APPROBATION

This revision supersedes S.WA-2024

Manufacturer: Gasboy of Canada Limited
430 Industrial Road
London, Ontario
N5W 5R6

Type of Device: Dispenser with second
outlet on a hose tower.

Model Numbers:

215 - Remote hose tower with flow
selection by means of a means of a
manually-operated diverter valve on the
spenser.

215S - Remote hose tower with flow
selection by means of solenoid valves on
the dispenser.

Application: These hose towers may be
used in conjunction with Gasboy
dispensers, model numbers 52, 53, 53X,
153SSC, 153SSCX, 5200, 5300 and 2150X.

Description: For use with a remote hose
tower the dispenser is modified by
splitting the stream from the meter ahead
of the dispenser hose and installing
piping to connect the second branch to
the hose tower.

Cette revision remplace S.WA-2024

Fabricant: Gasboy of Canada Limited
430 Industrial Road
London, Ontario
N5W 5R6

Type d'appareil: Distributeur comportant
un deuxième boyau installé sur une
tourelle.

Numéros de modèles:

215 - Boyau sur tourelle installée à
distance, sélectionné au moyen d'une vanne
sélectrice opérée manuellement installé
sur le distributeur.

215S - Boyau sur tourelle installée à
distance, sélectionné au moyen des vannes/
solénoïdes installées sur le distributeur.

Utilisation: Les présentes tourelles
peuvent être utilisées de concert avec les
distributeurs Gasboy, modèles 52, 53, 53X,
153SSC, 153SSCX, 5200, 5300 et 2150X.

Description: Aux fins d'utilisation de
concert avec une tourelle installée à
distance, on doit modifier le distributeur
en déviant l'écoulement du compteur en
amont du boyau du distributeur et en
installant un tuyau pour brancher le
deuxième boyau à la tourelle.

- 2 -

Description: (Cont'd)

For use with model 215 hose tower, flow selection between the dispenser and the hose tower is by means of a manually-operated diverter valve installed on the dispenser. The diverter valve is Worcester Model D44 1166KRT SE V2.

In the case of the model 215S hose tower, selection is by means of solenoid valves in the fuel lines at the dispenser and at the hose tower. The solenoid valves are so interlocked that only one valve may be open at one time. The valve at the dispenser opens automatically when the dispenser is turned on. If it is desired to take delivery at the remote outlet, flow is directed to the hose tower by means of a control switch located at the hose tower. The solenoid valves may be Asco model 8211D4 or Asco model 8211D8 for 1" (25 mm) or 2" (50 mm) fuel systems respectively.

Special Conditions: Dispensers and hose towers shall bear plaques with the legend "Minimum Delivery 200 Litres" in letters of not less than 3 mm or 1/8" high. Hoses shall be not longer than 4.6 metres or 15 feet. The piping between the dispenser and the hose tower shall be as short as practicable.

Description: (Suite)

Dans le cas de la tourelle de modèle 215, l'écoulement entre le distributeur et la tourelle est commandé par une vanne sélectrice opérée manuellement de marque Worcester, modèle D44 1166KRT SE V2, installé sur le distributeur.

Dans le cas de la tourelle de modèle 215S, l'écoulement est commandé par des vannes/solénoïdes installés dans les canalisations de distribution du distributeur et de la tourelle. Les vannes/solénoïdes sont enclenchées de manière qu'une seule vanne puisse être utilisée à la fois. La vanne du distributeur s'ouvre automatiquement dès la mise en marche du distributeur. Si la distribution doit se faire à partir du boyau installé à distance, l'écoulement est acheminé vers la tourelle au moyen d'un commutateur monté sur la tourelle. Des vannes/solénoïdes peuvent être de marque Asco, modèles 8211D4 ou 8211D8, convenant aux canalisations de distribution de 1" (25 mm) ou 2" (50 mm) respectivement, peuvent être utilisées.

Conditions particulières: Une plaque doit être installée sur chaque distributeur et tourelle et porter la mention "Livraison minimale de 200 litres" inscrite en lettres d'au moins 3 mm ou 1/8" de hauteur. La longueur des boyaux ne doit pas dépasser 4.6 mètres ou 15 pieds. Le tuyau entre le distributeur et la tourelle doit être aussi court que possible.

.../3

Special Conditions: (Cont'd)

The selector valves, whether hydraulic or electric (solenoid-operated) shall be as stated under "Description" above or of such other make and design as may be approved by the Legal Metrology Branch, and shall be installed exactly as specified by the dispenser manufacturer.

A nozzle holder shall be provided at the dispenser to store the nozzle in a delivery position (not hanging) while the outlet at the hose tower is being used. This is necessary as the nozzle cannot be returned to the boot, as this would stop the supply of fuel to both the dispenser and the hose tower.

This approval number is to be stamped on the hose tower. The approval number on the dispenser is to remain the same.

Conditions Approval: Approval is granted under the Weights and Measures Act, S.C. 1970-71-72, chapter 36 and the Weights and Measures Regulations C.R.C.c., 1605 for use in Canada under the general conditions of the said Regulations, and under any special conditions listed above.

Reference: G6953-G239

Conditions particulières: (Suite)

Les vannes sélectrices (actionnées par solénoïdes), qu'elles soient hydrauliques ou électriques, doivent être conformes à celles décrites dans la partie "Description" ci-dessus ou peuvent être de marque et conçues de manières différentes tel qu'approuvées par la Direction de la métrologie légale et doivent être installées conformément aux exigences du fabricant du distributeurs.

Un support de tuyère doit être prévu près du distributeur pour y installer la tuyère en position de service (non suspendue) lorsque le boyau de la tourelle est utilisé. Cette mesure est nécessaire, car la remise en place de la tuyère dans son logement interromprait l'arrivée du produit au distributeur et à la tourelle.

Le numéro du présent avis d'approbation doit être estampillé sur la tourelle. Quant au numéro d'approbation qui doit figurer sur le distributeur, celui-ci demeure le même.

Conditions d'approbation: L'approbation est accordée conformément à la Loi sur les poids et mesures S.R.C. 1970-71-72, chapitre 36, et au règlement d'application C.R.C.c., 1605. L'emploi est autorisé au Canada sous réserve des conditions générales dudit règlement et de toutes les conditions particulières formulées dans le présent avis.

Référence: G6953-G239


W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la métrologie légale

OCT 25 1982

